

Titre du projet : Réaffectation du bâtiment du 1420, boul. Mont-Royal

Mémoire de Suzanne Grenier

C'est à titre personnel, comme simple citoyenne et comme Montréalaise, que je présente brièvement mon point de vue sur le projet de réaffectation du bâtiment du 1420, boul. Mont-Royal.

Je suis résidente d'Ahuntsic, mais comme c'est le cas pour de très nombreux Montréalais, il y a dans différents secteurs de cette ville des lieux publics ou ouverts au public qui font partie de mes activités quotidiennes ou de mes loisirs et auxquels je voue un attachement quasi identitaire. Le mont Royal est l'une des pièces centrales de ce panorama auquel je tiens. Les New Yorkais ont Central Park. Nous avons le mont Royal. Et c'est avec fierté que nous voyons les touristes et même des amis ou les membres de notre famille en visite à Montréal le découvrir aussi.

J'apprends avec consternation que l'Université de Montréal a décidé d'offrir l'un de ses pavillons, acquis des sœurs des Saints-noms-de-Jésus-et-de-Marie, à un promoteur immobilier qui projette d'y créer de luxueux condos. Et l'on me dit que d'autres pavillons universitaires pourraient, dans les années qui viennent, subir un sort semblable. Je ne peux laisser une telle transaction se faire sans réagir et tenter de me joindre à ceux et celles qui voudront faire renverser ce processus. À mes yeux, le mont Royal fait partie de ces biens communs qu'il faut préserver, d'une part comme environnement naturel, d'autre part comme environnement bâti, mais en mettant une barrière pour qu'il n'y ait pas en ces lieux une perte d'accès et de jouissance publics. Le zonage actuel contribue à cette protection. Il serait extrêmement dangereux de le modifier.

Je ne vois pas pourquoi la population accepterait de céder un tel site patrimonial à des promoteurs privés, qui en réduiront la jouissance, pour l'essentiel, à un petit groupe de propriétaires. Le statu quo, qui en fait la propriété d'institutions qui sont au service du bien commun, me paraît comme seul légitime.

Ce qui m'inquiète de la démarche réaffectation qui a été mise en branle, c'est qu'elle n'aura pas suffisamment attiré l'attention des citoyens. Ce n'est pas tout le monde qui a fait le lien, jusqu'à maintenant, entre la vente d'un immeuble universitaire et la privatisation d'un secteur du mont Royal. La question n'a pas suscité tout le débat qu'elle mérite, et le cadre des audiences de l'Office de consultation publique, compte tenu de ce qui se joue, n'offre pas une base démocratique suffisante pour assurer la légitimité d'une décision aussi grave qu'un changement de zonage dans ce secteur. Aussi, je manifeste mon profond souhait que l'Office recommande le rejet du projet de réaffectation du 1420, boul. Mont-Royal.

Suzanne Grenier